

TRADUCTION
DU DISCOURS DU ROY,
à la Diète de Grodno le 10. Août 1793.

Les Evénemens de la Séance de ce jour me donnent lieu d'élever ma voix.

Si le resultat actuel de la levée des suffrages déplait à quelqu'un, qu'il se souvienne, que je me suis contenû en silence, depuis que l'objet, qui vient d'être décidé, a été mis en question.

Je n'ai voulû influer ni publiquement ni en secret sur les opinions; Vous le savés Messieurs; ainsi la décision prononcée est l'effet direct de vos propres Sentimens. Et mon silence dureroit encor, si plusieurs Discours prononcés aux séances dernières & surtout aujourd'hui, ne sembloient m'attribuer la cause de tous nos malheurs.

Tel peiné que j'aye lieu d'en être, ce n'est pas le ressentiment qui me fera parler: car je ne crois à personne l'intention de m'offenser. Je ne veux regarder ce qui a été dit, que comme l'accent plaintif que le triste sort de la Patrie arrache à des coeurs sensibles aux maux, aux quels ils ne peuvent remédier.

La souffrance d'un homme griévement blessé, lui fait saisir le premier objet qu'il rencontre, souvent la main même qui s'emploie à le guérir: il la presse au point de lui faire ressentir en partie la douleur qui le dechire lui même.

C'est ainsi que je juge les Discours, nommément de ceux, que la jeunesse de leur âge n'a pû rendre Témoins des événemens de mon Règne depuis son commencement. Jls peuvent mal juger sur ce qui ne leur a pas été fidelement rapporté. Mais si leurs discours passant à la postérité y jettoient sur le nom & la mémoire du Roy, (dont ils ont parlé) une ombre qui ne seroit pas celle de la Verité; ils auroient à se reprocher d'avoir terni l'innocence, & je suis sûr, que mieux instruits, ils s'empresseront de changer de langage, en considerant, qu'on nuit à sa Patrie, à ses Concitoiens, lors qu'on répand faussement des Opinions injurieuses au Roy qui les gouverne; puis qu'en lui ôtant l'affection & l'estime de la Nation, on lui ôte le moyen de la gouverner utilement.

L'opinant, dont le discours a remonté aujourd'hui jusqu'aux tems de mon Election, ainsi que tous ceux qui m'entendent, sont priés d'accorder leur attention aux vérités, que ma mémoire fidele va leur présenter depuis cette datte.

Les suites de la Guerre de sept ans, dont l'Allemagne fût le Théatre, faisoient encor séjourner dans differens endroits de la Pologne des trouppes Russes, tant pour la garde des restes de leurs Magazins, que pour d'autres motifs, lorsque la mort termina le Regne d'Auguste III.

A Si

Si la Diète de Convocation, Souveraine pendant l'Interregne, si la Confédération Générale qui l'a suivie immédiatement, ont jugé à propos d'agir amicalement avec les trouppes Rusſes, qui se trouvoient dans le Païs; si même Elles ont ſouhaité & employé leur aide: rien de tout cela ne peut être mis à la charge du Roy qui n'exiſtoit pas encor.

Pendant l'Election même, aucun Soldat étranger ne s'eſt trouvé présent; l'Election fût parfaitement libre & unanime. Celui, que près de ſix mille ſuffrages ſignés ont appellé au Trône, s'y eſt placé légitimément.

Que les faits rappellés dans leur ordre servent de preuve, si celui, que la Volonté de la Nation a placé ſur le Trône, y a rempli ſes devoirs?

Les Actes de la Diète de 1766. (qui fût la première après son Election) ont conſigné les Dons, que le Roy commença dès lors à faire par millions à l'Etat.

Si, dès l'année suivante, la Confédération de Radom a projetté son detrônnement; Si elle s'eſt ſupposé le droit d'envoyer des Ambaſsadeurs en Ruſsie, pour y demander la Garantie d'une nouvelle forme de Gouvernement; ce n'a pas été l'ouvrage du Roy, que cette même Confédération attaquoit.

Si, n'ayant pas atteint son bût au depens du Roy, elle s'eſt auſsitôt éloignée des vuës de la Ruſsie.—Si la Ruſsie, se voyant contrariée à la Diète de 1767. par ceux même, qui l'avoient appellée, a fait enlever du milieu de cette Diète, quatre de ses membres, peut-on donner la faute à ce Roy, lequel pendant cinq années consecutives n'a ceſsé de ſolliciter leur élargiſsement, jusqu'à ce qu' il l'a obtenû.

Si, la Confédération de Bar, commencée dans l'Année 1768. & composée presque des mêmes personnes qui avoient formé celle de Radom, a débuté d'abord par intercepter les Revenûs & s'emparer des Domaines du Roy; la premiére des Lois, celle de la conservation de sa propre exiſtence, n'authorisoit-elle pas le Roy à ſe mettre en défense?

Lorsqu'enfin cette même Confédération decreta la mort du Roy par un Acte authentique, encor éxiſtant, & dont l' Exécution tentée, eſt atteſtée encor aujour d'hui par la cicatrice, dont la tête du Roy eſt marquée: quel fût le ſoin principal du Roy pendant les cinq Années qui suivirent le commencement de cette Confédération de Bar? celui d' obtenir la liberté de ceux, que les Armes Ruſses rendoient prisonniers.—Parmis ceux qui m' entendent aujourd' hui même, il pourra s'en trouver.

Qui eſt-ce qui a plaidé pour ceux qui ont attenté à la Vie du Roy, si ce n'eſt Lui même?

Quand enfin nos discordes civiles ont présenté à nos Voisins, l'appas de nôtre premier demembrement, j'en appelle aux Témoignages de pluſieurs membres de la Diète actuelle, qui l'ont été de celle de 1773. quelle fût ma Conduite? quels furent mes discours à cette Diète là? & nommément au jour mémorable du 10. de May, lorsque l'avis contraire au mien n'eût la majorité des suffrages, que de quatre voix?

Un de ceux qui les comptoit alors, ſe trouve maintenant parmis nous.

Trois Armées étrangères rempliſſoient la Capitale, touchoient aux murs du Chateau où ſe tenoit la Diète, & appuïoient ceux, qui

qui arrachoient au Roy la distribution libre des places de Sénateurs & Ministres, & des Starosties déstinées à la recompense des Citoyens méritans: Prerogative de bienfaisance, qui avoit fait de tous tems le plus beau des droits des Rois précédens. Et quel êtoit ce Roy, au quel on l'arrachoit? Celui là même, qui dans cette même Séance du 10. May 1773, provoqua hardiment celui, qui pourroit indiquer une seule transgression de sa Capitulation Royale. Aucun ne se présenta.

C'est ainsi que fût établie, non par la volonté du Roy, cette forme de Gouvernement, sous la quelle nous avons existés depuis 1775, jusqu'en 1788.

Si dans cette derniére Diète de 1788, j'ai resisté pendant 18 mois, aux changemens dont nous éprouvons aujourd' hui les suites terribles; peuvent elles m'être attribuées?

Mon Discours du 15. Mars de l'Année 1790, est entre les mains de tout le monde. S'il plût alors à la Diète de décréter unanimément contre mon avis, une Alliance nouvelle, dont nous déplorons aujourd' hui l'inobservation, que devois-je faire? que d'adhérer là, où m'appelloit la Nation entière sous la devise: *Le Roy avec la Nation, la Nation avec le Roy.*

Quand donc je me vis dans le cas de passer d'un bord à l'autre, toujours ennemi de la fraude, je comptai trouver là où je passois, une sincerité analogue aux promesses si flateuses, dont on nous berçoit dans cette Diète, qui ne croïoit pas manquer de prévoïance, en suivant les intentions les plus loyales. Six Mois après, un Nonce (sans aucun avertissement préalable) ouvrit à mon inçû l'avis d'appeller éventuellement pour me succéder au Thrône, l'Electeur de Saxe.

Je rappellai d'abord aux Etâts assemblés, que je ne pouvois me désigner un Successeur, sans la Volonté manifestée de toute la Nation: & d'aprés mon Avis, fûrent publiés des Universeaux interrogatoires à cet effet.

Un grand nombre de membres de la Diète d'alors, & de Lettres de tous les Palatinats me témoignerent alors, qu'ils vouloient choisir mon Successeur dans ma Famille. J'ai repondû uniformément à tous;—,—,, n'ayant pas été l'auteur de ce projet, „ je souhaite constamment, qu'aucun de mes Parens ne soit „ appellé au Thrône, puisque la supposition prévaudroit tou„ jours, que j'ai été le Moteur secret du Projet.—,—D'ailleurs „ Je pense, que la considération & le bien-être de nôtre Patrie „ gagneront bien plus, en se donnant un Roy, dont les moïens „ propres, dont les rélations politiques, & dont sur tout les „ Vertûs & les Talens l'ont fait dejà connoitre si avantageu„ sement dans la Régie de ses propres Etâts.

Toutes les Diètines, (excepté celle de Volhynie, qui repondit d'une maniére ambigue) déclarerent dès la fin de l'Année 1790, qu'elles desiroient, que l'Electeur de Saxe devint mon Successeur. Donc le premier pas, & le plus important à l'égard de la Succesſion du Trône, fût fait par la Nation envers Moi, & non par moi envers la Nation.

Dans le nombre des Diètines de l'Année 1790, il s'en trouva dejà 8, qui appelloient au Trône non seulement la personne, mais aussi la Postérité de l'Electeur de Saxe.

Nombre de Discours & d'Ecrits parurent alors, qui tous tendoient à ce bût. Cependant, lorsqu'au 3. de Mai de l'Année 1791, la Succesſion perpétuelle au Thrône fût proposée à la Diète, je

 fûs

fûs le premier à réprésenter, que cette clause contrevenoit à mes Pacta Conventa.

Douze voix ſeulement se séparerent de l'avis de toute la Diète, qui me dit: „ Nous Vous donnons la dispense de cette clause, la Diète „ le veut.—"—Et quelle étoit cette Diète? Une Diète confédérée, dont la majorité faisoit la régle: J'étois tenû de m'y conformer. Et la preuve la plus indisputable, que je n'ai point par là bleſsé le Corps de la Nation, s'eſt vûe, dans l'accord unanime des Diètines de la Pologne & de la Lithuanie sans exception, qui chargerent uniformement, un an après, leurs Délégués, de porter à moi & à la Diète leurs remercimens pour ce qui s'étoit fait le 3. de May de l'Année 1791.

Si l'on demandoit, pourquoi l'oeuvre de ce jour n'eſt point maintenu? Pourquoi (comme nous l'avons entendu demander aujourd'hui) il ne s'est point trouvé dans le Trésor public dequoi le soutenir? J'en appelle encor aux temoignages de tant de membres de la Diète présente, qui l'ont éré de celle de 1788, combien de fois pendant le cour d'une Année entiére j'ai rappellé l'indispensable besoin de pourvoir à ce, sans quoi cet Ouvrage ne pouvoit être maintenû.

Mais alors, comme dans d'autres rencontres, la source de nos malheurs s'est trouvée dans ces discuſsions innombrables, & interminables, qui en dévoyant l'attention des membres de la Diète de l'objet le plus important & le plus presſé, la faisoient occuper de tant d'objets collateraux, dont l'apparence étoit spécieuse, mais dont l'interêt particulier étoit le vrai motif.

Lorsqu'enfin parût cette Déclaration ménaçante, dont l'objet étoit la Deſtruction de l'ouvrage du 3. de May, nous n'avions encor en mains presque rien de ce qu'il falloit, pour qu'il fût poſsible de le soutenir.

Alors la Diète, comme pour en rejetter d'Elle la faute, parût vouloir me confier toute espéce de pouvoirs. Je connoiſsois parfaitement, qu'on lançoit le Vaiſſeau de l'Etât, au milieu de la tempête, sans qu'il fût équipé de maniére à pouvoir resiſter aux flots, ni parvenir au port. Si je n'avois consulté que mes interêts personnels, j'en aurois refusé le Gouvernail: mais, c'eſt ce qu'un Roy vraiment ami de sa Patrie ne pouvois se permettre. Je connoiſsois la grandeur du danger; cependant j'y exposai ce que j'avois de plus cher. Le courage généreux de la Nation s'eſt manifeſté d'une maniére ſuperieure au doute, & prisée par ceux mêmes qu'il combattoit. Et quelle fût cette lutte? Toujours celle d'un contre trois au moins, & qui plus eſt, celle de la perséverance contre la famine & le dénuément de tout genre. Puiſsions nous oublier, quelles furent les causes qui faisoient manquer les vivres à nôtre Armée, au milieu de son propre Païs!

Les choses étoient au point, que de deux Armées étrangères, l'une se trouvoit dejà à 18. lieues, & l'autre, à 10. seulement de nôtre Capitale, tandis que du coté opposé, cet autre puiſsant Voisin ménaçoit dejà nos Frontiéres. Ses Généraux faiſoient des

des Reconnoiſſances sur nos Domaines," désignoient des routes de marche, ordonnoient des ponts dans notre Païs, non pour venir à nôtre ſecours, mais pour nous prendre à dos là, où nous étions absolument sans defence.

Je demande, quelle étoit alors l' alternative que j'avois à choiſir? ou, de m' obſtiner à continuer la guerre, lors que nos munitions de guerre et de bouche étoient épuisées, lorsque la Lithuanie entiere & la moitié de la Pologne deja occupées, ne pouvoient plus fournir le moindre ſecours au Trésor de l' Etat, qui n' avoit plus que pour un mois de paye à donner à l' armée, même en refusant tout à la Liſte Civile; tandis, que tous les projets d' emprunts dans l' Etranger avoient manqués; ou bien, d' arrêter les hoſtilités à la voix de cette même Puiſſance, à la quelle nous cédons aujourd' hui, et qui me disoit: „ Si „ vous accédés aujourd' hui à la Confédération que je protége, rien ne ſera diſtrait des Domaines de la Pologne: pour „ peu que vous tardiés, craignés un nouveau demembrement.

Je demande encor une fois, qu' eſt-ce qui devoit l' emporter dans l'eſprit du Roy? étoitce l' amour propre et une apparence trompeuse de gloire, dans la continuation d' une guerre, dont la prise de la Capitale, et la perte de tout le Païs devenoient l'effet inévitable ſous peu de jours; ou bien, ne devoit-il pas préférer la conservation et l' intégrité des Poſſeſsions de ſa Patrie?

Quiconque m' entend, et ſurtout quiconque a ſouſcrit à la Confédération de Targowica, ne peut me faire des reproches d' avoir ajoûté foi aux aſsurances que l' on me donnoit, et d' avoir fait les ſacrifices, qui m' etoient personnellement les plus ſenſibles, à la conservation de mon Païs.

Depuis le moment que j'ai accédé à la Confédération de Targowica, toute activité et tout pouvoir me furent ôtés & l' on ne sait que trop, comment le pouvoir qui a ſuccédé au mien, a disposé de nôtre Armée? Comment ensuite il a été empeché d' en diſposer mieux.

Lorsque par ce même pouvoir je fus appellé à convoquer la Diète actuelle: qu' ai-je fait, qui ne fût le devoir du Chef d' une Nation, à la quelle ſes voiſins donnoient encor le titre de libre et d'indépendante?

J'ai dit à cette Diète Confédérée: „ Je plaide & je defend nôtre „ cause juſte, et je la defendrai auſsi long tems, que vous la „ defendrés vous mêmes. „ Et j' ai rempli cet engagement.

Les violences ſe ſont ſuccédées contre nous par dégrés, jusqu' au point, qu' on eſt venû à nous dire: „ Ou ſignés aujourd' huï, „ ou demain vous aurés la guerre. „ Et quelle guerre; non pas une guerre qui eût à commencer ſur nos frontières, mais au milieu du Païs rempli par 180. mille étrangers, dont quatre Camps entourent le lieu même de nos déliberations, dont un autre Corps remplit nôtre capitale, et contre les quels, qu'

 eſt-ce

eſt-ce qui nous reſte? environ 30. mille hommes ſans canons, ſans magazins, et ſans paye, repandûs par petites parcelles ſur toute l'étendue du païs, et partout entourées des troupes ſix fois plus fortes, les quelles nôtre malheureux Païs nourrit depuis un an, ſans qu'on ait payé jusqu' içi la dixiéme partie du prix de leurs ſubſiſtances.

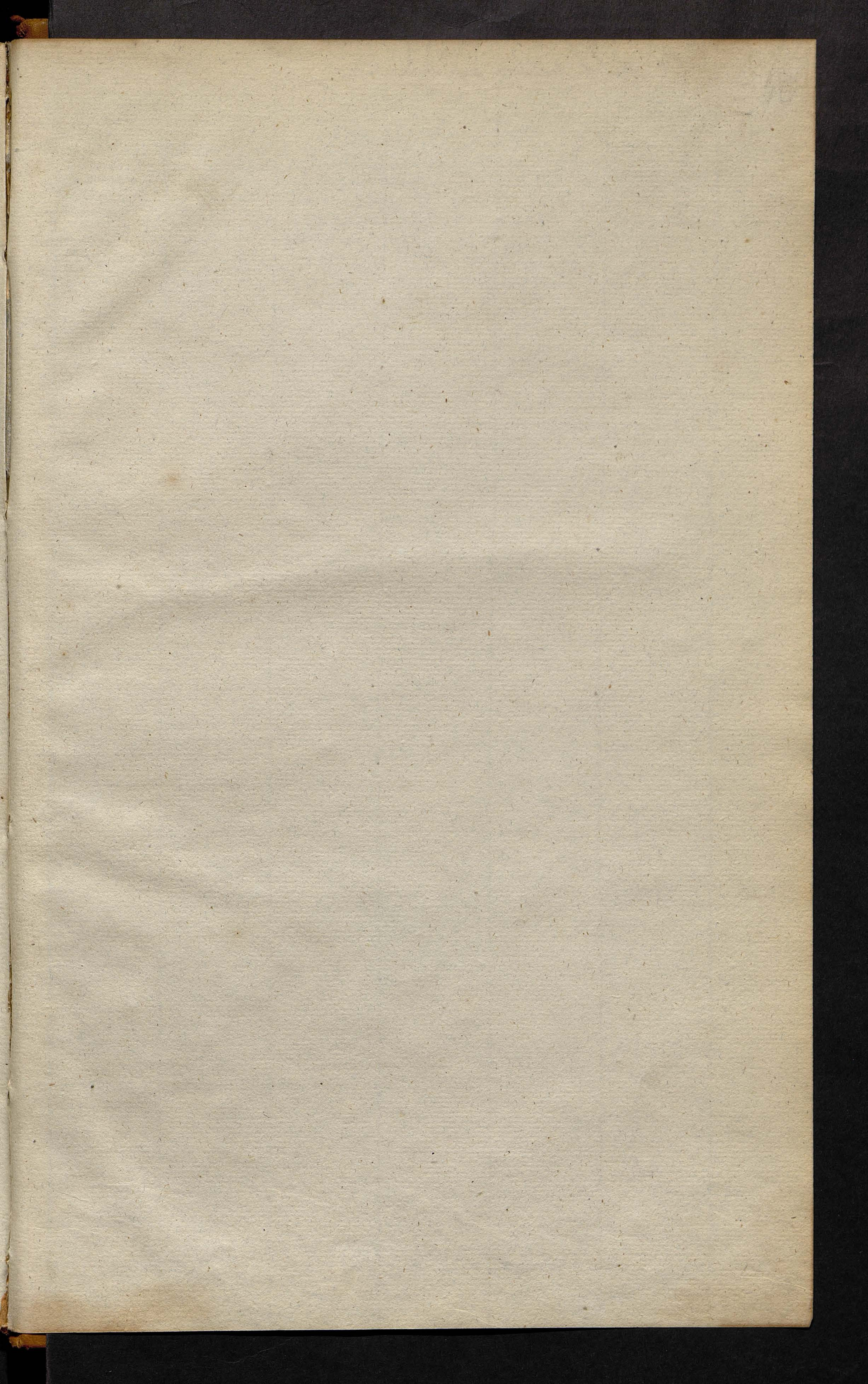
C' eſt ce qui vous a été demontré. Vous avés reconnû l' insurmontable nécesſité de cédér; votre pluralité a decidè: où donc eſt ma faute?

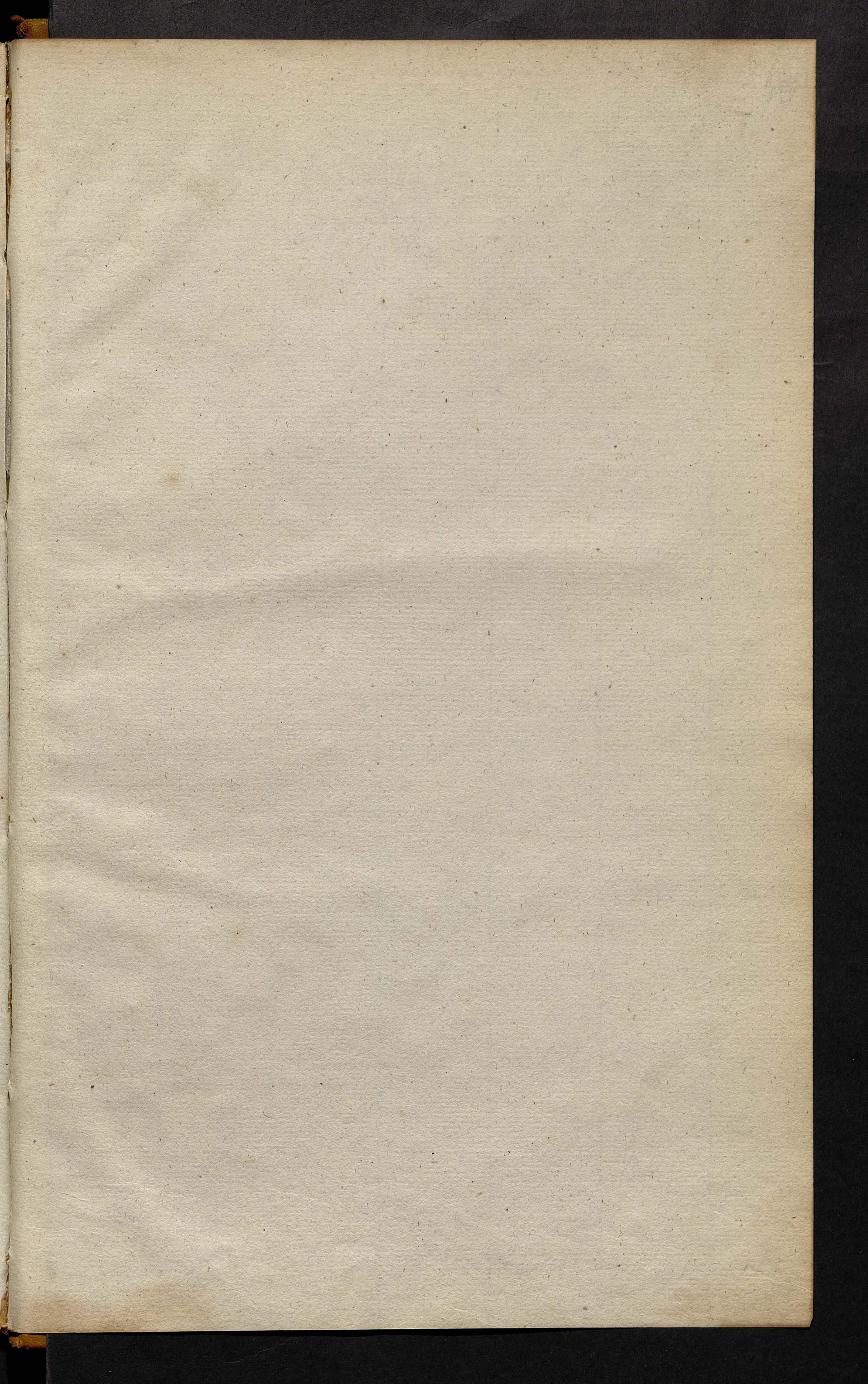
Aujourd' hui vous avés décidé pareillement par une grande Majorité, ce que vous avés jugé être le plus convenable; m' étoit-il donc permis d' agir, de quelque maniére que ce fût, contre vôtre décision?

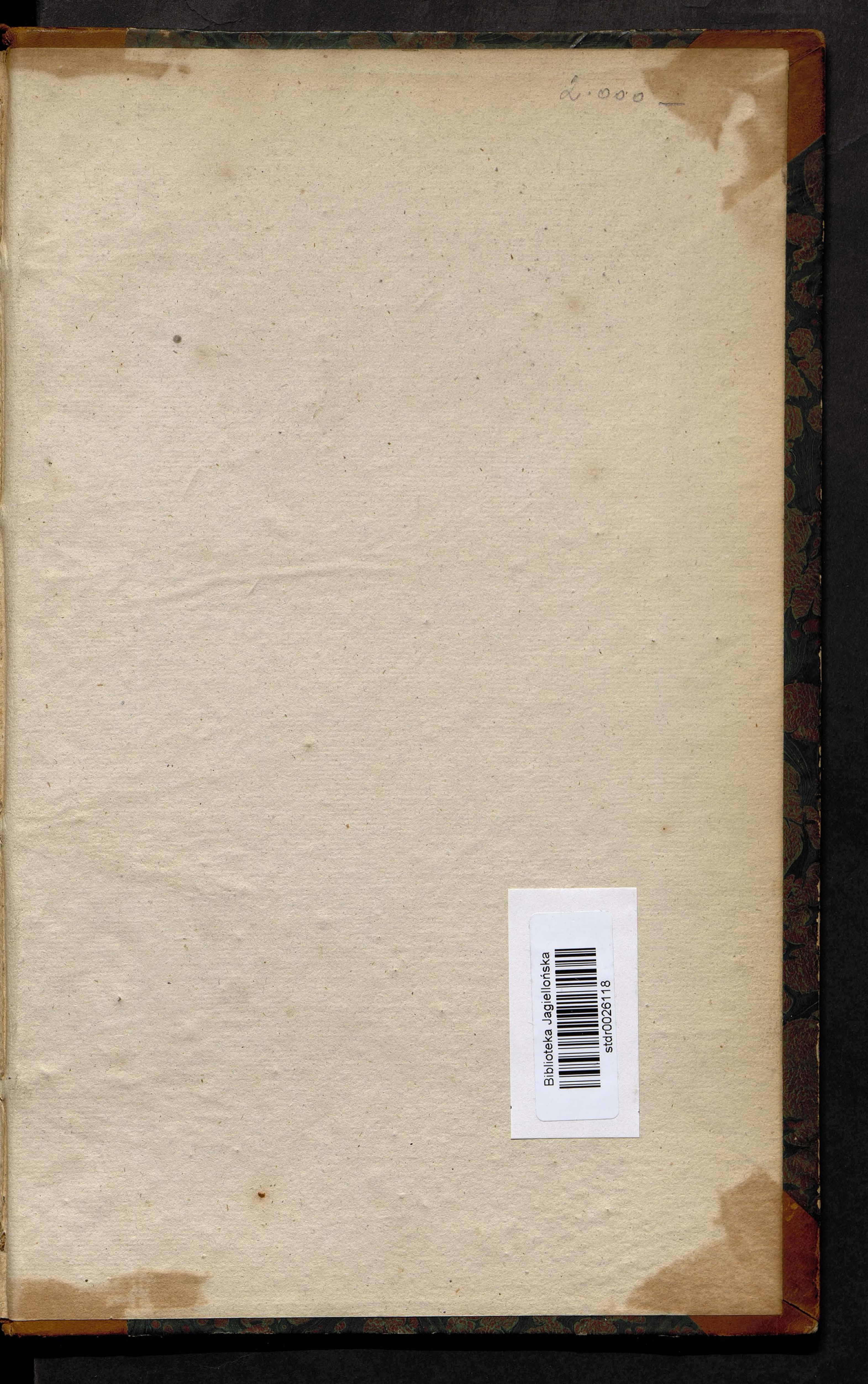
Que ceçi ſerve donc de reponse à quiconque m' invite encor aujourd' hui à la réſiſtance. Si des paroles ſuffisoient pour reponore à des armées, nous n'e les avons pas épargné.

J'ai donc ainsi rendû compte à ma Nation, comme il convenoit au Roy d'une Nation libre, à un Roy, qui ſe ſent être sans reproche. Jl ne me reſte qu' à temoigner la reconnoiſsance, qui eſt düe de ma part à Mr. Dziekoński Trésorier de Lithvanie & à Mr: Ankwicz Nonce de Craçovie, pour ce que leur bonne Volonté inspirée par la Vérité, leur a fait dire en ma faveur. Puiſse ce qu' ils ont dit, & ce que j'ai exposé ſuffire à m' exempter desormais d'objections mal fondées de la part de Citoyens vertueux, mais mal inſtruits, & qui desormais ſeront ſans doute eux mêmes au regret d'aggraver injuſtement les soucis cruels, qui accablent ma Tête chenue au bout d'une cariére consumée toute entière au ſervice auſsi pénible que fidel de ma Patrie.








2.000 —
Biblioteka Jagiellońska
stdr0026118

